

Cabinets vétérinaires Risques et préventions

CONSEILS POUR L'EMPLOYEUR



Prévention des risques professionnels

Le risque chimique

Il est souvent lié à l'utilisation de produits d'entretien, désinfectants, de médicaments, d'anesthésiants et de produits d'euthanasie.

Nous le retrouvons également lors du développement manuel des films radiologiques avec l'utilisation de l'hydroquinone.

Lorsque vous n'avez pas pu éliminer ou réduire le risque d'exposition à un agent chimique dangereux, vous devez établir une notice d'information pour chaque poste de travail exposé.

Recommandations

Lors de l'utilisation de produits chimiques durant les consultations et les soins :

- ▶ Étiquetez tous les produits chimiques.
- ▶ Prenez connaissances des Fiches de Données de Sécurité (FDS) de l'ensemble des produits (transmises par les fournisseurs).
- ▶ Substituez les produits classés Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR).
- ▶ Stockez les produits dans un endroit adapté et sécurisé.
- ▶ Informez vos salariés des bonnes pratiques d'utilisation des produits. En particulier, faites des protocoles pour les chimiothérapies (préparation des médicaments, nettoyage des cages des animaux traités...).
- ▶ Fournissez des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés. Évitez le latex pour les gants (préférez les gants en vinyl).
- ▶ Veillez à une ventilation efficace avec captage à la source ou en circuit fermé pour les gaz anesthésiants et effectuez un contrôle régulier des installations.

- ▶ Établissez une conduite à tenir en cas d'accidents liés aux risques chimiques.
- ▶ Constituez une trousse de secours et équipez-vous d'une douche oculaire. Mettez-les à disposition de vos salariés.
- ▶ Faites éliminer les produits périmés et entamés par une filière spécialisée.

Si développement manuel des films radiologiques :

- ▶ Préférez l'utilisation de matériel numérique ou semi-automatique.
- ▶ Utilisez un local dédié au développement avec une ventilation adaptée et contrôlée.
- ▶ Informez le personnel sur les risques de l'hydroquinone (produit CMR).
- ▶ Fournissez et entretenez des EPI adéquats (gants, tabliers en plastique, lunettes de protection).
- ▶ Établissez une conduite à tenir en cas d'accident (projection, renversement...).
- ▶ Conservez les produits dans des récipients adaptés.
- ▶ Respectez les modalités de recyclage des déchets.

Rappel : nomenclature des pictogrammes sur les produits chimiques

Pictogrammes	Définitions
	Brûle facilement ou très facilement au contact d'une étincelle ou source de chaleur et des produits comburants.
	Peut exploser au contact d'une étincelle ou source de chaleur, ou sous l'effet d'un choc.
	Fait brûler les autres substances ! Peut aussi provoquer une explosion en présence de produits inflammables..
	Ronge les objets ou la peau ! Toujours porter des lunettes de sécurité.
	Poison mortel ! Même à faible dose : nausées, vomissements, céphalées, perte de connaissance et autres troubles pouvant provoquer la mort.
	Dangereux en cas de contact ! Poison à forte dose. Irritant pour les yeux, la gorge, le nez et la peau. Peut provoquer somnolence et vertiges.
	Tue les animaux et les plantes ! Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.
	Récipient contenant un gaz sous pression !
	Dangereux pour la santé ! Produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR), toxiques pour le foie, le système nerveux, les poumons.

Tous ces produits doivent être stockés et manipulés avec précaution (EPI...)

CE QUE DIT LA LOI...

Depuis le 1^{er} juin 2015, application de la réglementation obligatoire pour les mélanges et disparition de l'ancienne classification européenne.

Le risque d'exposition aux rayonnements

Toute exposition à des rayonnements ionisants, aussi faible soit elle, peut entraîner des risques pour la santé du travailleur. Des mesures sont donc à prévoir pour supprimer ou limiter autant que possible les expositions.



Recommandations

- ▶ Limitez toute exposition inutile des salariés : optimisation des clichés.
- ▶ Mettez en place un zonage et une signalétique spécifique.
- ▶ Classez et déclarez les travailleurs selon la réglementation en radioprotection (catégorie B le plus souvent).
- ▶ Équipez de dosimètres individuels les personnes exposées aux rayonnements. Les résultats seront transmis à l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) ainsi qu'au médecin du Travail.
- ▶ Procédez à un contrôle annuel de la conformité des installations et appareillages par un organisme spécialisé.
- ▶ Formez, tous les 3 ans, le personnel exposé aux risques liés aux rayonnements ionisants.
- ▶ Mettez en place des Équipements de Protection Collective (EPC) : paravents, murs plombés...
- ▶ Mettez en place des Équipements de Protection Individuelle plombés (EPI) : tabliers, gants et manchettes, caches thyroïde, lunettes de protection...

CE QUE DIT LA LOI...

Formez obligatoirement une personne compétente en radioprotection (PCR) et mettez à jour la formation tous les 5 ans (R.4451-103 du Code du Travail).

Le risque infectieux

Il est responsable de nombreuses maladies professionnelles. La transmission des agents biologiques se fait généralement par lésions cutanées : coupures, morsures, griffures... mais également par inhalation, ingestion ou contact avec les animaux.

Recommandations

- ▶ Informez vos salariés sur les risques infectieux.
- ▶ Informez vos salariés sur l'importance de maintenir les vaccinations à jour. Le BCG, le DTP, le vaccin contre la rage et celui contre la leptospirose sont fortement recommandés.
- ▶ Installez des vestiaires à double compartiment afin d'isoler la tenue de travail de celle de ville.
- ▶ Assurez l'entretien des tenues de protection (blouses, pantalons...).
- ▶ Imposez un lavage de mains régulier.
- ▶ Mettez en place des robinets automatiques.
- ▶ Établissez une conduite à tenir en cas de contamination avec affichage des numéros d'urgence.
- ▶ Constituez une trousse de secours et contrôlez-la régulièrement.
- ▶ Organisez la gestion des déchets : une boîte à Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans chaque salle de consultation et chirurgie. L'évacuation des déchets et cadavres doit être gérée par une société spécialisée agréée.
- ▶ Identifiez et évaluez le risque de la toxoplasmose, notamment chez les femmes enceintes.
- ▶ En cas de morsure, veillez à la réalisation des 3 examens vétérinaires à J.0, J+7, et J+14 de l'animal mordeur.



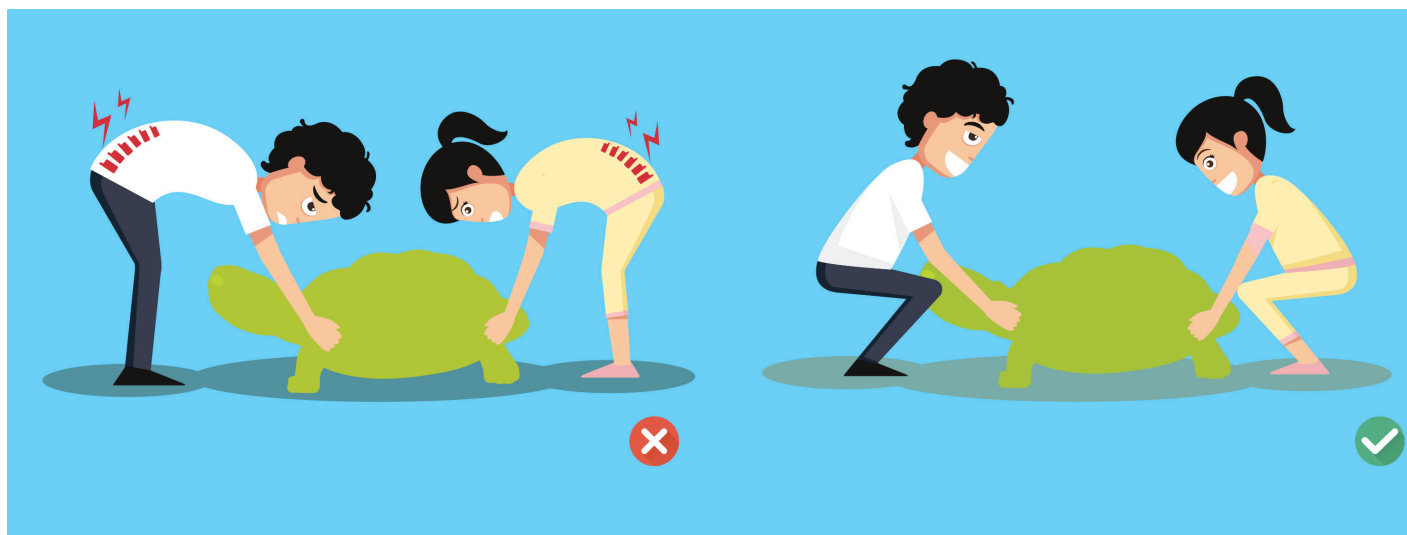
Le risque lié à la manutention

Il est une des principales causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, occasionnant de nombreux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Afin d'en réduire l'incidence, il est important d'agir sur les opérations de manutention manuelle inutiles ou qui peuvent être facilement évitées en mettant à disposition des aides à la manutention.

Recommandations

- ▶ Équipez le cabinet de matériels de manutention adaptés à votre environnement et à ce que vous transportez : chariots, diables, brancards...
- ▶ Impliquez vos salariés, organisez le stockage des charges lourdes de façon rationnelle.
- ▶ Préférez les livraisons de petites quantités (sacs de croquettes...) afin de maintenir une gestion des produits à flux tendu.
- ▶ Manipulez les animaux lourds à deux.
- ▶ Privilégiez les tables hydrauliques réglables pour les consultations et la chirurgie.
- ▶ Placez les cages du chenil à bonne hauteur, celles dédiées aux grands animaux au sol.
- ▶ Prenez conseil auprès du médecin du travail pour l'organisation de formation gestes et postures à destination de vos salariés.
- ▶ Utilisez des moyens de contention si l'animal est trop agité.



Le risque incendie

Les risques incendies et explosions sont le plus souvent liés aux risques chimiques et électriques. Ils provoquent de nombreux sinistres chaque année, pouvant mener jusqu'à la fermeture de l'entreprise pour des raisons économiques.

Recommandations

- ▶ Débranchez les appareillages électriques (bistouri...) avant la manipulation de produits inflammables.
- ▶ Limitez les quantités de produits nécessaires en fonction des besoins et stockez-les dans des conditions adaptées.
- ▶ Munissez l'établissement d'extincteurs en nombre suffisant et adaptés aux risques de l'activité. Faites-les contrôler annuellement.
- ▶ Affichez les plans d'évacuation et les conduites à tenir en cas d'incendie.
- ▶ Formez votre personnel à l'utilisation des extincteurs et pratiquez des exercices d'évacuation.
- ▶ Faites respecter les bonnes conduites (ne pas fumer sur le lieu de travail).
- ▶ Faites contrôler périodiquement la conformité électrique de votre établissement par une société agréée (arrêté du 10.10.2000).



SITUATION PARTICULIÈRE : LES FEMMES ENCEINTES

La femme enceinte, tout au long et après sa grossesse, bénéficie d'un statut protecteur en termes de santé. Certains risques pouvant interagir dès le début de la grossesse et même avant la conception, il est conseillé de faire la déclaration le plus rapidement possible.

En fonction de l'état de santé de la salariée enceinte et des risques de son poste, les décisions suivantes pourront être prises par le médecin du travail : maintien au poste, maintien avec aménagement et renforcement des moyens de prévention et d'éviction, mutation temporaire à autre poste de travail ou inaptitude temporaire.

Risques liés à l'exposition aux produits chimiques dangereux :

- ▶ Selon le décret D 4152-10 du Code du Travail, il est interdit d'exposer les femmes enceintes ou allaitantes aux produits chimiques classés toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2.

Risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants :

- ▶ Selon les décrets D 4152-4 à D4152-7 du Code du Travail, les femmes enceintes et allaitantes doivent être informées des risques néfastes des rayonnements ionisants sur l'embryon et le fœtus. L'exposition de la femme enceinte doit être inférieure à 1 mSv.

Risques liés aux agents biologiques infectieux :

- ▶ Selon le décret D 4152-3 du Code du Travail, il est interdit d'exposer une femme enceinte au virus de la rubéole et au toxoplasme, sauf si la preuve existe que la femme enceinte est suffisamment protégée contre ces agents par son état d'immunité.

Risques liés à la manutention :

- ▶ Il n'existe pas de texte réglementaire sur les limites précises aux contraintes physiques pendant la grossesse.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail



Document élaboré par STP et
AIST 83 membres de Présanse
Paca-Corse



Retrouvez-nous sur   